

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Budget primitif 2022**

- adoption du budget primitif 2022 ;
- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
- autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57) ;
- attribution des subventions d'équipement

Séance du 24 mars 2022

Convocation du 18 mars 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes,  
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 24 mars 2022**

**OBJET : Budget primitif 2022**

- **adoption du budget primitif 2022 ;**
- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;**
- **autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57) ;**
- **attribution des subventions d'équipement**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n°2016-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 110 loi n°2015-991 NOTRe du 7 août 2015 autorisant l'expérimentation de la certification des comptes locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui constitue le référentiel applicable durant l'expérimentation de la certification des comptes locaux, et qui précise les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 sur la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu sa délibération du 3 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le le certificat administratif produit par le comptable public de Sceaux attestant des résultats 2021, dans l'attente de production du compte financier unique (CFU) 2021 (qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, la Ville expérimentant en effet le CFU dans le cadre de l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019),

Considérant le projet d'affectation du résultat 2021 pris en application de l'instruction M57 qui dispose que le résultat de fonctionnement (soit 5 530 613,40 € au titre de 2021) doit être principalement affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement (soit – 3 332 737,57 €) ; le solde disponible (soit 2 197 875,83 €) étant affecté à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2022.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2022 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du certificat administratif produit par le comptable public de Sceaux attestant de ces résultats.

PRECISE que ce résultat pourra faire l'objet d'une rectification et d'une prise en compte dans le budget 2022 par décision modificative si le professionnel du chiffre était amené, dans le cadre de ses demandes de correction d'erreurs et d'ajustement, à faire évoluer ce résultat comptable.

ADOpte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOtes EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 250 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 100 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	508 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)	8 338 000,00	7 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby, Szykowski, Mme Wietzerbin)
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	7 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby, Szykowski, Mme Wietzerbin)
66	CHARGES FINANCIERES	1 024 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
68	DOTATION AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS (semi-budgétaires)	30 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 455 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 900 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>46 625 000,00</b>	

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOIES EXPRIMES
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	295 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	5 537 000,00	7 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby, Szykowski, Mme Wietzerbin)
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	1 335 468,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
731	FISCALITE LOCALE	30 602 000,00	7 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby, Szykowski, Mme Wietzerbin)
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 803 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 072 156,17	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	782 500,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>44 427 124,17</b>	
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	2 197 875,83	
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>46 625 000,00</b>	

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses :  
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VO TES EXPRIMES
10	DOTA TIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	744 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 477 165,57	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
18	COMPTE DE LIAISON	0,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	1 301 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	172 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 832 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf le 2324)	2 321 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
26	PARTICIPATIONS ET CREA NCES RATTACHEES	0,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	782 500,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	872 400,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES</b>		<b>15 547 065,57</b>	
	<i>REPORT DE DEPENSES</i>	<i>4 730 473,73</i>	
	<i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i>	<i>4 477 460,70</i>	
<b>DEPENSES REPORTEES</b>		<b>9 207 934,43</b>	
<b>POUR UN TOTAL CUMULE DE</b>		<b>24 755 000,00</b>	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOIES EXPRIMES
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	2 720 262,43	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 332 737,57	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (sauf le 138)	764 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
138	AUTRES SUBVENTIONS INVEST. NON TRANSF.	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 254 403,14	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	0,00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf le 2324)	0,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 455 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	536 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 900 000,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	872 400,00	5 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby)
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES</b>		<b>18 879 803,14</b>	
	<i>RECETTES REPORTEES</i>	5 875 196,86	
<b>RECETTES REPORTEES</b>		<b>5 875 196,86</b>	
	<b>POUR UN TOTAL CUMULE DE RECETTES DE</b>	<b>24 755 000,00</b>	

- à la majorité, (7 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin)

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2022 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	46 625 000 €
▪ section d'investissement	24 755 000 €
▪ <b>TOTAL</b>	<b>71 380 000 €</b>

#### Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

- A la majorité, (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

CONFIRME que la commune :

- applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'instruction budgétaire et comptable M57,
- décide de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement,
- autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, en conformité avec l'instruction M57.

#### Article 3 : Autofinancement prévisionnel

- à la majorité, (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 3 455 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 900 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 5 355 000 €.

#### Article 4 : Subventions d'équipement

- à la majorité, (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2022 à hauteur de 172 000 €.

Les dépenses sont inscrites à la nature 204 (directement ou via le compte 2324 suivi d'une opération d'ordre) et seront amorties au prorata temporis à compter de la mise en service de l'équipement (changement de méthode comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en raison de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à la place de l'instruction M14) sur la nature 2804x. Elles se répartissent comme suit au BP 2022 :

- subvention d'équipement pluriannuelle attribuée au Syndicat mixte Autolib et Vélib Métropole pour la création de stations Autolib sur Sceaux 11 000 €
- subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à SEQENS (ex-France Habitation) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal 158 000 €
- subvention d'équipement attribuée à la Fondation du Patrimoine 3 000 €

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire



*Muriel L...*